

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23/11/2020

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 23/11/2020, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. SUIRE Dominique. La séance commence à 18 h10 .

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 22 (dont 16 en présentiel et 6 en visioconférence) pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par une représentante des usagers : Abygaelle Paoli-Vialelle

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration du 3 novembre 2020

Une représentante des personnels fait observer une coquille page 3 point : Il faut lire assassiné en lieu et place d'assissiné.

Le compte rendu du précédent conseil d'administration ainsi corrigé est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Le projet d'ordre du jour en 10 points est adopté à l'unanimité. Il devient donc l'ordre du jour.

Point N° 3 - Plan de continuité pédagogique (en annexe)

Le président présente le plan de continuité pédagogique de l'établissement en vigueur jusqu'au 18 décembre prochain, plan qui va être soumis à l'approbation du CA. Il rappelle la demande des autorités du 6 novembre qui était d'adapter notre fonctionnement aux nouvelles exigences sanitaires nationales.

Après consultation des personnels, des représentants des élèves et des parents, il a été décidé d'organiser un accueil en demi classes, à l'exception de nos étudiants dans la mesure où les effectifs sont de l'ordre de 20 (exception faite des SIO1).

Cet accueil, une semaine sur deux de la moitié de chaque classe, permet de respecter en tout point du lycée et à tout moment de la journée les distanciations requises pour lutter contre la propagation du virus. Les enseignants sont organisés pour faire en sorte que les élèves restés chez eux aient du travail soit en autonomie, soit en classe virtuelle.

Une attention particulière est portée dans notre plan aux élèves qui rencontreraient des difficultés d'ordre matériel ou familial et à qui il est proposé une aide financière ou encore de venir en continu au lycée en étant accueilli au CDI pour y travailler en autonomie.

Ce plan, après validation de Monsieur le Recteur, a été mis en œuvre à compter du lundi 16 novembre.

Un représentant des personnels enseignants intervient pour dire que ce plan, qu'il ne conteste pas, va engendrer du retard dans l'application des programmes d'enseignement et qu'il est illusoire de penser que tout va bien. Une autre représentante fait par de son approbation.

Une représentante des parents d'élèves souligne l'utilité, dans ce contexte, des manuels scolaires. Une autre représentante des parents d'élèves souhaite savoir s'il y a eu des cas de contaminations dans une classe. Il est répondu qu'il y a eu depuis le 2 novembre 6 cas covid confirmés et de 15 à 20 cas contacts (revenus négatifs depuis)

Pour adoption : Adopté à l'unanimité

Point N° 4 - Annexe au règlement intérieur du lycée pour les apprentis (en annexe)

Le président présente aux membres du CA l'annexe au règlement intérieur du lycée à adopter afin de pouvoir gérer les apprentis en BTS. Le règlement départemental propre au GRETA-CFA de Vendée pour les apprentis a été étudié en commission permanente. Le président rappelle que la règle globale est que tout jeune accueilli en EPLE, quel que soit son statut doit se conformer à son règlement. La différence à prendre compte concerne la gestion des absences qui, en raison du contrat de travail du jeune, implique que l'employeur en soit avisé et puisse décider, le cas échéant, d'une incidence sur la rémunération.

Pour adoption : Adopté à l'unanimité

Point N° 5 - Vote du projet de budget 2021 (présentation en annexe)

Mme la gestionnaire agent comptable explique la construction du projet de budget en s'appuyant sur une présentation claire et précise. La dotation initiale est en augmentation car elle suit la progression de nos effectifs.

Un représentant des personnels demande, dans le service ALO, confirmation que les 10000 € d'écart ont pour origine l'amortissement. Mme la gestionnaire confirme l'hypothèse.

A la suite de la présentation des masses salariales, Une représentante des parents d'élèves souhaite savoir à combien de salariés correspondent les chiffres présentés.

Pour adoption : Adopté à l'unanimité

Point N° 6 - Vote de la délégation du CA pour la passation des marchés

Mme la Gestionnaire agent comptable présente la délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle.

- Dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part
- Des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part.

Pour adoption : Adopté à unanimité

Point N° 7 - Vote du plan d'amortissement

Mme la Gestionnaire agent comptable propose aux membres du CA d'adopter un plan d'amortissement, ce qui permettra d'acquérir des biens dont la valeur est supérieure à 800€ HT

Pour adoption : Adopté à unanimité

Point N° 8 - Convention groupement agence comptable

Mme la Gestionnaire agent comptable expose les termes de la convention qui régit le groupement entre les établissements de l'agence comptable (Lycée Savary de Mauléon, siège de l'agence comptable et les établissements rattachés, Lycée Valère Mathé, Collège Paul Langevin, Collège Jean Monnet) pour 2021.

Pour adoption : Adopté à l'unanimité

Point N° 9 - Convention inter établissement pour parcours prépa apprentissage

M le Président explique les dispositions à prendre lorsqu'il est nécessaire de mettre en place un parcours en prépa apprentissage pour les élèves souhaitant faire évoluer leur orientation. L'une des mesures du dispositif consiste en l'intégration du jeune dans un autre établissement afin qu'il en découvre les enseignements.

Une convention doit alors être signée par le chef d'établissement et c'est pourquoi, il en demande l'autorisation préalable.

Pour adoption : Adopté à l'unanimité

Point N° 10 - Décisions budgétaires modificatives

Pour information : Mme la Gestionnaire agent comptable informe les membres du CA de différents ajustements budgétaires (Bourses Erasmus, Fonds de vie lycéenne, Fonds social régional)

Pour vote : Mme la Gestionnaire agent comptable présente des ressources spécifiques pour des montants de 200€ et 3015€ (affectation de plus-values).

Pour adoption : Adopté à l'unanimité

Point N° 11 - Informations diverses

Informations :

Conseils de classes : Le président aborde la mise en place des conseils de classe dans le cadre des mesures de prévention de diffusion du virus et de protection des personnes. Il est indiqué qu'il sera possible aux enseignants d'y assister par visio conférence.

Rencontres parents professeurs : Le président précise en préambule, que le conseil pédagogique se réunit le 24 novembre et que ce point y sera aussi abordé. Là aussi, les mesures sanitaires ne permettront pas d'accueillir simultanément les parents comme classiquement. Une alternative serait de permettre aux familles qui le souhaitent, après avoir pris connaissance du bulletin scolaire de leur enfant, de contacter par courriel le professeur principal pour s'entretenir sur les résultats scolaires.

Informations aux familles : La réforme du bac en cours ainsi que les prochaines opérations d'orientation post seconde ou post terminale créent une forte attente d'information de la part des familles. Le président indique que le nécessaire va être fait sous forme d'envois numériques, de mises à jour du site internet du lycée ou encore de réunions en présentiel en janvier si la possibilité en est à nouveau donnée.

Travaux au lycée :

Mme la gestionnaire présente les points suivants :

1) les menuiseries extérieures : opérations de réparation à compter de la mi-avril 2021 et opérations de remplacement en été 2021.

Un représentant des personnels demande si les fenêtres de l'internat restent prioritaires. Il est répondu que la quincaillerie va être changée, à l'exception du rez-de-chaussée de l'administration où elles vont être remplacées en raison de leurs dimensions, et que les économies réalisées sur l'ensemble du chantier vont permettre d'installer des volets roulants électriques à l'internat.

- 2) l'accessibilité : 2ème tranche pour le second semestre 2021
- 3) Système Sécurité Incendie : remplacement du système complet en 2022
- 4) Laverie du self : changement du lave-vaisselle et refonte de l'espace Eté 2021
- 5) Revue de Gestion Immobilière avec le Pôle Patrimoine 85 le 12 janvier 2021

Point N° 11 - Questions diverses

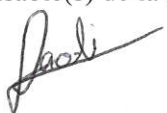
Quelles solutions efficaces, pérennes et rapides vont être apportées aux problématiques diverses de la salle informatique B211 ? Plus généralement, quel est l'état du parc informatique au lycée à ce jour ?

Le président répond en expliquant que les images des ordinateurs ont été à nouveau refaites et devraient cette fois amener de la stabilité sur ces machines. Si tel n'était pas le cas, il est prévu de passer de Windows 7 à Windows10 pour cette salle, pour finir cette année scolaire car l'ensemble du parc de cette salle doit être remplacé pour la prochaine rentrée scolaire.

III - Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Le(s) responsable(s) de la prise de notes


Abygaelle Paoli-Vialette

Le Président


M. SUIRE Dominique

